



**Communiqué de presse**

Vendredi 6 janvier 2023

## **Fin de la vaisselle jetable : la Ville de Paris accompagne les commerçants pour passer aux contenants réutilisables**

**La loi du 10 février 2020, dite « loi AGECE », interdit depuis le 1er janvier 2023 d'utiliser des contenants non réemployables pour la restauration sur place. Elle impose à horizon 2027 d'utiliser au moins 10 % d'emballages réemployés dans la vente à emporter.**

*« 13 milliards d'emballages à usage unique sont générés par la restauration à emporter chaque année. Avec l'explosion actuelle de la vente à emporter et de la livraison, surtout depuis la pandémie de la Covid-19, ce constat ne cesse de s'empirer. Il est donc temps d'agir pour éviter ces déchets inutiles ! Développer, à l'échelle locale, un système du réemploi des emballages permettra de réutiliser des milliers d'emballages à Paris et de sortir du tout-jetable tout en créant des emplois locaux. », déclare Florentin Letissier, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet.*

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique de développement de la consigne des emballages alimentaires pour permettre leur réutilisation. Cette politique est portée dans le cadre de sa stratégie d'Économie Circulaire, et s'inscrit tout particulièrement dans l'objectif d'offrir un parcours sans plastique à usage unique aux visiteurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Elle souhaite accélérer le passage du jetable vers le réutilisable dans le secteur de la restauration hors domicile, et pour cela faciliter l'adoption par les commerçants des solutions d'emballages réemployables.

C'est dans ce cadre qu'elle a développé un accompagnement personnalisé à destination des commerçants :

- Un guide d'aide pour les commerçants parisiens souhaitant passer aux contenants réutilisables (accessible à ce [lien](#))
- Un catalogue des solutions de consigne subventionnées par la Ville de Paris pour que les commerçants parisiens puissent les tester gratuitement (accessible à ce [lien](#))
- Un guichet d'aide dédié aux demandes de subvention pour financer les investissements nécessaires aux commerçants parisiens pour passer à des emballages réutilisables (acquisition des contenants, réalisation de travaux d'adaptation du commerce, mise en place d'une zone de plonge etc.)

**Contact presse :** Mathurin Gallice-Genty - 01 42 76 69 23 - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)